

Document d'information pour les parents des enfants qui vont bénéficier du réseau RéPOP Franche-Comté

Le docteur _____ vous a proposé la prise en charge de votre enfant au sein du réseau ville hôpital de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique de Franche-Comté : *RéPOP FC*.

Ce réseau est constitué de différents partenaires :

- des praticiens libéraux ou hospitaliers : médecins généralistes, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport, diététiciens, kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens, psychologues...),
- et des institutions : Conseil Général et Education Nationale.

1. Le but d'un réseau de santé est d'**améliorer la qualité des soins** en assurant une **meilleure coordination des professionnels** qui interviennent dans la prise en charge de votre enfant.
2. L'objectif poursuivi est une **amélioration de l'état de santé de votre enfant**, l'obésité ayant des conséquences sur sa santé actuelle et future.
3. L'organisation en réseau vise à faciliter l'accès aux soins et permet une **prise en charge multidisciplinaire** avec plusieurs niveaux d'actions : diététique, modification des habitudes de vie, activité physique, prise en charge des complications et des facteurs associés favorisant l'obésité.
4. **La prise en charge de votre enfant dans le réseau est codifiée** afin que tous les partenaires mènent une action cohérente et dans le même sens : cette prise en charge est **individualisée** et définie pour chaque enfant en fonction de ses besoins ; elle impose l'intervention, chaque fois que possible, de 2 partenaires du réseau avec un niveau d'action différent.
Le médecin traitant reste le référent. Il travaille avec un **l'acteur de proximité** qui va aider l'enfant à mettre en place les changements proposés (diététique, activité physique et sportive, aide psychologique). Ces deux partenaires sont définis avec votre accord.
Ils décideront ensemble des orientations à proposer pour votre enfant et vous en informeront au fur et à mesure.
5. L'engagement dans un réseau de santé implique la **tenue d'un dossier médical commun** de suivi par l'ensemble des médecins et des professionnels paramédicaux qui interviennent auprès de votre enfant. **Les données ainsi recueillies sont confidentielles et protégées** par le secret médical : vous pouvez à tout moment en demander le contenu à votre médecin référent. Le dossier médical est informatisé pour permettre aux partenaires un accès rapide et une coordination efficace : les responsables du réseau s'engagent à assurer la protection de la confidentialité et la sécurité des informations médicales et nominatives. Enfin les informations recueillies pourront être utilisées de manière anonyme et globale avec les données des autres enfants du réseau dans un but épidémiologique et d'évaluation du réseau.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations concernant votre enfant, vous pouvez vous

adresser au médecin référent ou à l'équipe de coordination du REPOP-FC. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données.